

# **SMEOM de la région d'Argences**

**RD 40**

**14370 MOULT**

**Tel : 02.31.23.42.42**

**Accord-cadre de fournitures**

**Cahier des Clauses  
Techniques  
Particulières**

**Objet du marché à bons de commande**

**Vêtements de travail destinés aux agents des  
services du SMEOM de la région d'Argences**

**Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président,  
Patrick GRENTE**

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1 <sup>ER</sup> - OBJET DU MARCHÉ .....	3
ARTICLE 2 – QUALITES ET EXIGENCES GENERALES .....	3
ARTICLE 3 – CONTENU DE LA PRESTATION.....	3
ARTICLE 4 – SERVICES ET METIERS A DOTER .....	4
4.1 – Les effectifs .....	4
4.2 - Les métiers .....	4
ARTICLE 5 – MODALITES D’EXECUTION DES PRESTATIONS.....	4
5.1 – Prise de taille .....	4
5.2– Caractéristiques des vêtements de travail.....	4
5.3.– Modification des effectifs.....	7
5.5 – Traitement et conditionnement.....	7
5.6 – Modalités de transport, livraison et retrait .....	7
ARTICLE 7 – REGLEMENTATION ET NORMES.....	8
ANNEXE 1 DU CCTP.....	9

## **ARTICLE 1<sup>ER</sup> - OBJET DU MARCHÉ**

L'objet du présent marché est de fournir des Vêtements de travail destinés aux agents des services du SMEOM de la région d'Argences

## **ARTICLE 2 – QUALITES ET EXIGENCES GENERALES**

La fourniture des vêtements de travail permettent à la collectivité employeur de :

1. respecter les obligations inhérentes aux différentes réglementations en matière du code du travail,
2. améliorer les conditions de travail des agents du point de vue de l'hygiène par un entretien rigoureux.

Les vêtements de travail proposés dans le cadre du présent marché devront notamment respecter les exigences et qualités suivantes :

**Ergonomie** : Le vêtement de travail ne doit pas apporter de gêne ou de contrainte pour le porteur ; ainsi il doit présenter une coupe adaptée aux tâches et utilisation effective du poste de travail (gestes et postures).

**Confort et efficacité** : Les vêtements de travail doivent être adaptés la morphologie du porteur.

**Protection** : les vêtements de travail doivent être en adéquation avec l'activité et l'ensemble des risques répertoriés sans s'opposer à la bonne exécution du travail.

**Résistance et légèreté** : les vêtements de travail doivent être le plus léger possible sans préjudice pour leur solidité et leur efficacité.

**Adaptation aux saisons** : les vêtements de travail doivent prendre en compte la chaleur et le froid auxquels l'agent est confronté.

## **ARTICLE 3 – CONTENU DE LA PRESTATION**

La prestation comprend la fourniture des vêtements de travail à usage professionnel des agents du SMEOM de la région d'Argences selon les normes.

Cette prestation comprendra notamment :

- La fourniture de vêtements de travail destinés aux agents des services du SMEOM de la région d'Argences
- Le marquage des vêtements :
  - La personnalisation des vêtements avec le logo et le nom du syndicat conformément à l'article 5-4-2 et à l'annexe 1,
  - Le marquage au nom du porteur des dotations personnalisées permettant l'identification et la traçabilité de chaque article conformément à l'article 5-4-1 et à l'annexe 1,
- la désignation d'un référent commercial, interlocuteur privilégié de la collectivité, ayant les connaissances spécifiques,
- le conseil préalable à l'achat,
- la prise en charge et le traitement des bons de commande,
- La prise de taille de tous les agents sur le site,
- le suivi des commandes dans les conditions proposées par le candidat dans son mémoire technique,
- le retrait en magasin ou la livraison complète franco de port des colis au lieu indiqué sur le bon de commande,
- la livraison des colis individualisés,
- l'essayage des vêtements par les nouveaux arrivants sur le site du prestataire,
- la gestion de la reprise et/ou de l'échange des produits non conformes ou abîmés,
- la gestion du remplacement des produits manquants,
- la garantie des produits livrés.

## **ARTICLE 4 – SERVICES ET METIERS A DOTER**

### 4.1 – Les effectifs

Les effectifs sont de 20 agents (service technique) et sont susceptibles d'évolution.

### 4.2 - Les métiers

Services	Métiers
<u>Collecte des déchets – transport des déchets</u>	Ripeurs - conducteurs
<u>Déchetterie</u>	Gardien de déchetterie
<u>Centre d'exploitation</u>	Agent d'exploitation

Le candidat est supposé connaître les spécificités de chaque métier et être en mesure d'adapter les prestations, en qualité et quantité ainsi qu'aux caractéristiques correspondantes.

## **ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

### 5.1 – Prise de taille

La prise de taille sera effectuée par le titulaire pour chaque agent à équiper, en début de prestation (sur site) et à chaque nouvelle embauche (chez le prestataire). Elle se déroulera de la manière suivante :

- chaque personne essaiera son vêtement parmi un vestiaire fourni par le prestataire,
- l'entrejambe sera mesuré de façon à mettre en place des vêtements adaptés à l'agent,
- les informations seront inscrites sur une fiche individuelle visée par le responsable désigné par la collectivité à cet effet.

Le titulaire devra pouvoir proposer des tailles allant jusqu'au 3XL.

Le planning de prises de mesures, confection, livraison et essayage des vêtements de travail sera celui du titulaire transmis dans son mémoire technique et validé par le pouvoir adjudicateur. La prise de mesures dont les modalités pratiques sont préalablement validées par les services du syndicat, se fera dans les meilleurs délais après la notification du marché.

### 5.2– Caractéristiques des vêtements de travail

#### Caractéristiques :

Les caractéristiques suivantes reflètent les attentes du pouvoir adjudicateur. Le titulaire devra s'en approcher au plus près.

#### Pantalon haute visibilité :

Caractéristiques du pantalon : ceinture élastiquée côté avec réhausse dos, braguette zippée, 2 poches cavalières dont 1 avec poche ticket, 1 poche côté gauche à soufflet milieu en tissu contrasté et rabat fermé par grippers cachés, 1 poche mètre côté droit, 1 poche revolver, triangle d'aisance à l'entrejambe, bandes rétro-réfléchissantes autour des jambes.

Tissu : Satin fluorescent 55% coton 45% polyester 300g / tissu croisé 65% coton 35% polyester 300g ;

Tailles : 0 à 6 ;

Entrejambe : 77 cm ou 82 cm ;

Coloris : marine/orange ;

Normes : EN ISO 20471 classe 2 et EN ISO13688.

Lavage : 25 lavages minimum

#### Sweat-Shirt haute visibilité

Caractéristiques du sweat-shirt : col montant ouvert ou col rond, manches longues, ceinture élastique au niveau des hanches, ceintures élastiques au niveau des manches montées, bandes rétro-réfléchissante autour du corps et autour des bras

Tissu : 65% polyester et 35 % coton ou 100% polyester

Tailles : S à 4XL

Coloris : orange

Normes : EN ISO 20471 classe 2.

Lavage : 25 lavages minimum

#### Polo manches courtes haute visibilité

Caractéristiques du polo : col en v ouvert contrasté, bandes rétro-réfléchissante autour du corps et autour des bras

Tissu : 100% polyester ;

Tailles : S à 3XL

Coloris : vert foncé/orange ;

Normes : EN ISO 20471 classe 2.

Lavage : 25 lavages minimum

#### Tee-shirt manches courtes haute visibilité

Caractéristiques du tee-shirt : col rond, bandes rétro-réfléchissante autour du corps et autour des bras

Tissu : 100% polyester ;

Tailles : S à 3XL

Coloris : vert foncé/orange ;

Normes : EN ISO 20471 classe 2.

Lavage : 25 lavages minimum

#### Veste de pluie haute visibilité

Caractéristiques de la veste : tissu imperméable respirant, bandes rétro-réfléchissantes microbilles à coudre, empiècements contrastés poitrine et bas du vêtement, doublure de propreté, fermeture à glissière centrale double curseur sous rabat fermé par pressions jusqu'en haut du col, cordon de serrage élastique réglable par 2 tankas au bas du vêtement, capuche avec cordon de serrage et tankas, 2 poches basses passepoilées avec rabats fermés par auto-agrippants, 1 poche portefeuille intérieure gauche fermée par auto-agrippant, poignets avec patte de serrage réglable par auto-agrippant, poignets avec patte de serrage réglable auto-agrippant, montage étanche

Tissu : Tissu enduit imperméable respirant

Tailles : S à 4XL ;

Coloris : marine/orange ;

Normes : EN ISO 20471 classe 3, EN 343 classe 3/3 et ISO 6330.

Lavage : 25 lavages minimum à 60 degrés

#### Gilet chaud haute visibilité

Caractéristiques du gilet: tissu imperméable respirant, bandes rétro-réfléchissantes microbilles à coudre, empiècements contrastés épaules, bas du vêtement et manches, manches amovibles par fermeture à glissière, col officier par fermeture compatible avec la veste de pluie haute visibilité

Tissu : Tissu enduit imperméable respirant

Tailles : S à 4XL ;

Coloris : marine/orange ;

Normes : EN ISO 20471 classe 3, EN 343 classe 3/3 et ISO 6330.

Lavage : 25 lavages minimum à 60 degrés

#### Pantalon de pluie haute visibilité

Caractéristiques du pantalon : tissu assemblé par soudure haute fréquence, étanchéité parfaite, deux passe-mains, triangle d'aisance au niveau de l'entrejambe. Braguette fermée par bouton pression. Ceinture élastiquée. Bretelles amovibles.

Tailles : S à 3XL  
Coloris : marine/orange ;  
Normes : EN ISO 20471 classe 1/2 et EN 343 3/1

#### Veste polaire haute visibilité

Caractéristiques de la veste : type veste polaire doublée, manches avec poignets tricot, fermeture à glissière centrale jusqu'au col officier, serrage élastique à la taille, deux poches zippées à la taille, bandes rétro-réfléchissantes à la taille, aux épaules et aux bras ;

Tissu : polyester ;  
Tailles : S à 3XL  
Coloris : marine/orange ;  
Normes : EN ISO20471 classe 3 et EN ISO13688  
Lavage : 25 lavages minimum

#### Chaussure haute ou basse S3

Chaussure haute cuir pleine fleur nubuck hydrofuge et oléofuge, soutien voute plantaire, absorbeur de chocs au talon intégré, semelle anti perforation textile, évaporation rapide de l'humidité, bonne résistance à l'abrasion. Embout 200j composite.

Norme : EN 20345 S3 AN SRC HI CI  
Pointures : du 37 au 48

#### Chaussure basse S3

Chaussure basse en croute de cuir hydrofuge, insert anti perforation textile composite haute ténacité « 0 » pénétration. Embout acier large et ergonomique.

Norme : EN 20345 S3 SRC  
Pointures : du 36 au 48

#### Chaussure haute ou basse S1P

Chaussure dessus maille synthétique et croute de cuir, doublure quartier 100% polyamide, semelle PU double densité, anti statiques, résistance aux hydrocarbures, embout acier, insert anti perforation non métallique.

Norme : EN 20345 S1P  
Pointures : 36 au 48

#### ½ botte de sécurité :

Botte tige Pu, embout acier inox, poids plume, semelle intercalaire acier inox, doublure intérieure en coton jersey, résistante à l'abrasion, aux huiles, graisses. Ergot de déchaussement.

Norme : EN ISO 20345 : 2011 S5 SRA CI  
Pointures : 35 au 49

#### Botte de sécurité :

Botte tige PU. Embout de protection en acier, semelle anti perforation en acier, semelle en Pu isolant du froid jusqu'à -20 degrés. Doublure en polyamide enduit PU, semelle intérieure Texon amovible. Résistante aux glissements, aux hydrocarbures.

Norme : EN ISO 20345 S5 CI SRA  
Pointures : du 37 au 48

#### Sabot de sécurité :

Sabot de sécurité avec bride rabattable. Embout acier.

Norme : EN ISO 20345 SRC.

#### Gant de manutention :

Gant enduction nitrile, supportés coton, dos aéré, poignet élastiqué. Qualité supérieure, confort, souplesse.

Norme : 4.1.2.1-5  
Taille : 7 à 10

#### Gant de manutention :

Gant enduction nitrile légère, support coton interlock, dos aéré, poignet élastiqué.

Norme : 3.1.1.1  
Taille : 7 à 10

### 5.3.– Modification des effectifs

Le nombre d'agents à équiper est susceptible d'évolution en cours de marché. Le prestataire devra équiper chaque nouvel agent sans contestation possible, conformément aux prix unitaires.

Les opérations de supplément et/ou de retrait seront constatées par des bordereaux de remise établis en double exemplaire, chacune des parties conservant un exemplaire signé.

#### 5.3.1 – Prise de fonction d'un nouvel agent

Le titulaire sera informé de l'arrivée d'un agent par courrier électronique lui indiquant l'identité de l'agent et le type d'articles à mettre à sa disposition.

Le titulaire devra fournir pour ce nouvel agent, les prestations suivantes :

- prise de taille effectuée au magasin du prestataire,
- mise en place d'un stock initial,
- identification et personnalisation des vêtements avec le logo du syndicat,

Le délai maximal pour l'équipement d'un nouvel agent est de 2 semaines à compter de la date de demande par les services du SMEOM de la région d'Argences.

#### 5.3.2– Départ définitif d'un agent

En cas de départ définitif d'un agent, le titulaire en sera informé par courrier électronique.

### 5.4 – Identification et personnalisation

#### 5.4.1 – Identification

Chaque vêtement reçoit un marquage d'identification et de traçabilité sur une étiquette intérieure apposée par thermocollage (sur polo / tee-shirt-veste de pluie/gilet chaud/...) ou cousue (broderie sur polaire/sweats/...), mentionnant les informations suivantes :

- identité du porteur (nom et prénom),
- date de mise en service du vêtement.

#### 5.4.2 – Personnalisation

Le logo du SMEOM de la région d'Argences est apposé par thermocollage ou broderie sur la poitrine des vêtements, côté gauche, dans le respect de la charte graphique fournie en annexe n°1 du CCTP.

Le titulaire proposera les dimensions compatibles avec les articles à personnaliser (de préférence s'approchant de, pour le dos ; l : 250 mn x h : 131 mn et pour la poitrine : l : 80 mn x h 60 mn) et devra offrir une qualité de marquage prenant en considération les caractéristiques des tissus afin d'éviter une éventuelle détérioration.

### 5.5 – Traitement et conditionnement

Le prestataire indiquera pour chaque article de haute visibilité le nombre maximum de lavages prévu pour garantir la qualité de la haute visibilité.

Le titulaire est tenu de prendre toutes les dispositions utiles afin de protéger les articles de toutes souillures ou déchirures en vue du transport.

### 5.6 – Modalités de transport, livraison et retrait

Les livraisons devront être effectuées sur le site de Moulton-Chicheboville et devront être nominatives pour éviter toute erreur de distribution.

Chaque livraison doit s'accompagner d'un bon de livraison établi en double exemplaire, daté et signé par les 2 parties.

#### **ARTICLE 6 – TRACABILITE**

Le prestataire doit prévoir une traçabilité la plus précise possible de chaque article fourni par service. Cette traçabilité sera assurée sous format informatique, et au besoin, sous format papier.

Par ailleurs, le candidat précisera, s'il en dispose, les modalités de mise en place d'un accès à un espace internet ou extranet personnalisé permettant aux services du syndicat d'opérer un suivi en temps réel des prestations.

#### **ARTICLE 7 – REGLEMENTATION ET NORMES**

Tous les vêtements de travail devront être conformes aux prescriptions réglementaires françaises ou européennes en vigueur.

Le titulaire s'engage à tenir informé le pouvoir adjudicateur de toute évolution de la réglementation durant la période du marché.

Le mémoire technique de l'entreprise candidat comprendra également :

- Les fiches techniques des articles proposés précisant l'origine et la confection des vêtements, leurs modalités d'entretien.
- Les certificats de conformité aux normes. Les certifications, labellisations ou équivalent relatives aux aspects environnementaux



## ANNEXE 1 DU CCTP

### Personnalisation



( de préférence pour le dos ; l : 250 mn x h : 131 mn et pour la poitrine : l : 80 mn x h 60 mn)

### Identification

Nom – Prénom
Date de mise en service

( de préférence ; l : 60 mn x h : 20 mn)